

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 2 décembre 2019

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaiient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSSE Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-47

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) du SYMEVAD non traitées au TVME – marché 2019-AO-02

Considérant que dans le cadre de l'attribution du marché d'exploitation du TVME, le SYMEVAD s'est engagé à traiter une partie des Ordures Ménagères Résiduelles du SYMEVAD.

Considérant que leur traitement doit se faire par élimination et (ou)valorisation dans un centre de traitement agréé ; le transport des OMR vers le site de traitement étant assuré par les intercommunalités.

Considérant que e Marché a été divisé en 2 lots :

LOT	Tonnage minimum annuel (tonnes)	Tonnage maximum annuel (tonnes)
Lot n° 1	2 000	4 000
Lot n° 2	11 000	14 000

Considérant que le montant total du marché sera donc fonction du tonnage réel cumulé sur les deux années d'exécution. Le marché est conclu pour une durée de deux (2) ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021. Il s'agit d'un marché non reconductible mais renouvelable : un nouvel appel public à concurrence est donc envisagé en juin 2021.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 novembre 2019 et a déclaré attributaire les sociétés suivantes :

- SIAVED : lot n°1
- SUEZ RV NORD EST : lot n°2

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019 - 47

Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 21 novembre 2019.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) du SYMEVAD – marché 2019-AO-02 avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 : SIAVED pour un montant estimatif de 213 000 € HT/an

Lot n°2 : SUEZ RV NORD EST pour un montant estimatif de 1 185 500 € HT/an

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 03/12/2019 à 15h03



Martial VANDEWOESTYNE